

Qui sont les héritiers d'une personne décédée?

Si une personne décédée n'a laissé ni testament ni pacte successoral, la loi règle la dévolution de sa succession.

Les héritiers légaux sont:

- le conjoint survivant,
- les membres de la famille selon le système des parentèles (voir ci-après),
- à défaut, la collectivité publique.

Les héritiers légaux sont en outre classés selon trois niveaux de parentèles:

- 1ère parentèle: les descendants du défunt;
- 2e parentèle: les père et mère du défunt, à défaut leurs descendants;
- 3e parentèle: les grands-parents maternels et paternels du défunt, à défaut leurs descendants.

A noter que chaque niveau de parentèle exclut le suivant et que le conjoint survivant est hors parentèle: il aura droit à la moitié de la succession par rapport à la première parentèle, aux trois quarts de la succession par rapport à la deuxième parentèle et à l'ensemble de la succession par rapport à la troisième parentèle.

Dans les cas où ils n'y a aucun héritier légal dans ces trois parentèles, pas de testament ni pacte successoral, l'ensemble de la succession revient au canton du dernier domicile du défunt.

C. G.